Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur Direction des Monuments et des Sites – A.A.T.L.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : votre mail du 26/10/2010 N/réf. : AVL/cc/WMB-2.136/488 Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet: WATERMAEL-BOITSFORT. Rue du Pinson, 126. Maison personnelle de l'architecte

Jean-Jules Eggericx. Avant-projet de transformation.

Avis de principe de la CRMS

En réponse à votre courrier du 26 octobre 2010 sous référence, envoyé par e-mail, nous avons l'honneur de communiquer *l'avis de principe favorable* émis par notre Assemblée, en sa séance du 3 novembre 2010, concernant l'objet susmentionné.

Comme elle l'avait déjà signalé dans l'avis favorable émis le 20 octobre dernier sur la demande de classement pour totalité de la maison personnelle de l'architecte Jean-Jules Eggericx, la Commission ne voit pas d'objections à la réalisation des transformations qui y sont projetées et qui font l'objet d'un accord de principe de sa part.

Celles-ci portent sur :

- le percement d'une large baie dans la pièce du rez-de-chaussée située en façade ouest (ancien atelier de l'architecte, puis garage),
- l'ajout, derrière le volet situé à l'extrémité de la façade nord (qui serait maintenu), d'une porte à deux battants vitrés dans leur partie supérieure,
- l'uniformisation des sols de l'aile anciennement dévolue aux pièces d'eau (laverie, cuisine, etc.) dont les revêtements de sol actuels résultent de différentes transformations.

La Commission constate que le percement de la baie, destinée à permettre l'aménagement d'un vaste atelier d'artiste ne constitue pas une intervention dommageable. Comme c'est le cas dans bien des maisons des cités-jardins dont l'organisation en plan est proche, le percement de cette baie supplémentaire permettra l'extension des pièces de vie et un usage plus valorisant de l'ancien garage/atelier dont l'éclairement sera augmenté grâce à l'aménagement de la double porte fenêtre partiellement vitrée. L'utilisation du garage actuel comme atelier d'artiste permettra de renouer avec l'usage initial de cette pièce (atelier d'architecture).

Le projet sera précisé sur ces points. La situation originelle et l'évolution de la maison devraient être plus complètement documentées en raison de l'intérêt à la fois historique et technique de cette construction (nature des matériaux, mises en oeuvre).

Les interventions prévues seront détaillées et l'étude sera également poussée sur la manière de conserver son sens et son échelle à la petite fenêtre de l'ancien atelier qui donnera dorénavant sur un volume tout autre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire

G. VANDERHULST Président f.f.

Copies à :

- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. VANDERBECQ - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ, M. Philippe PIEREUSE - Monsieur F. HOSSEY, architecte, rue du Congrès, 13,1000 Bruxelles